

Avis de marché

Département de publication : 13
Annonce No 11-288342

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : CA Salon Etang de Berre-Durance.
Correspondant : M. Dominique Livolsi / Mme Monique Belloni, agglomération provence - direction Eau et Assainissement - 281 boulevard Foch B.P. 274, 13666 Salon-de-Provence, tél. : 04-90-44-85-85, télécopieur : 04-90-44-85-88.

Objet du marché : prélèvements, mesures et analyses de micropolluants rejetés par les stations d'épuration de Berre l'etang, de Rognac et de Salon de Provence.

Lieu d'exécution : stations d'épuration de Berre l'etang, de Rognac et des Entrages à Salon de Provence (13).

Caractéristiques principales :

ces mesures vont permettre une surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux traitées et rejetées au milieu naturel, en se conformant aux arrêtés préfectoraux suivants :

-Arrêté préfectoral en date du 1^{er} Août 2011 portant modification des arrêtés préfectoraux n°97-324/13-1997 EA du 14 novembre 1997 autorisant le système d'assainissement de Berre l'etang et n°96-164/14-95 EA du 07 juin 1996 autorisant le système d'assainissement de Rognac

-Arrêté préfectoral en date du 1^{er} Août 2011 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2001-364/2-2001 EA du 10 décembre 2001 autorisant le système d'assainissement de Salon de Provence (communes de Salon de Provence, Aurons, Pélissanne et La Barben).

Les prestations seront décomposées comme suit :

-Pour la station d'épuration de Berre l'etang : 4 mesures espacées d'au moins 1 mois et dont le dernier prélèvement s'effectuera au plus tard le 31 août 2012

-Pour la station d'épuration de Rognac : 4 mesures espacées d'au moins 1 mois et dont le dernier prélèvement s'effectuera au plus tard le 31 août 2012

-Pour la station d'épuration de Salon de Provence : 4 mesures espacées d'au moins 1 mois et dont le dernier prélèvement s'effectuera au plus tard le 31 août 2012

Refus des variantes.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le financement sera assuré par le budget "Eau et Assainissement" de la Communauté d'agglomération. Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique de l'offre : 60 %;
- prix des prestations : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 30 janvier 2012, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : 1/durée du marché:

La campagne initiale est à réaliser durant l'année 2012. Ce marché de prestations prendra effet à compter de sa notification et se terminera au plus tard le 1^{er} novembre 2012.

Date prévisionnelle du début des prestations : durant le premier trimestre 2012.

2/ Précisions sur les critères d'attribution:

A) Jugement des candidatures :

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de la sélection des candidatures sont:

Garanties et capacités techniques et financières
Références professionnelles

Pour cela et conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics, le candidat aura à produire :

- un Dc1 ou document équivalent dûment rempli et signé
- un Dc2 ou document équivalent dûment rempli et signé

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site www.minefe.gouv.fr

Ces documents doivent permettre d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

- les références de l'entreprise
- la délégation de pouvoir de signature datée et signée en original, si le signataire n'est pas le représentant légal.

B) Jugement des offres:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique de l'offre (établie en fonction du mémoire justificatif) : coefficient de 60%

- 1^{er} sous-critère : moyens matériels et humains que le candidat se propose de mettre en œuvre pour assurer l'exécution du marché dans un souci de qualité (total sur 16 points)

Moyens matériels : noté sur 8 points

Moyens humains : noté sur 8 points

- 2^e sous-critère : planning des opérations de prélèvement et du rendu des rapports (sur 4 points)

Le total de ces 2 sous-critères donnera une note sur 20 qui fera l'objet de la pondération (60 %).

Prix des prestations : coefficient de 40%.

Le calcul se fera sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (Dpgf).

Le critère prix des prestations sera noté sur un total de 20 points en application de la formule suivante :

$$x = [P_{\min}/P] * 20$$

Pour laquelle :

X : nombre de points du candidat considéré

P : Montant de l'offre considérée

P_{min} : Montant de l'offre la moins élevée

On appliquera au nombre de points le coefficient du critère prix (40 %)

3/ Négociations:

La Communauté d'agglomération négociera avec tous les candidats dont les candidatures seront admises et dont les offres seront régulières. Cette négociation portera uniquement sur le prix de l'offre et s'effectuera par télécopies.

Le classement des offres s'effectuera à l'issue des négociations.

4/ Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats s'adresseront à :

Renseignement(S) administratif(s) et techniques :

Communauté d'agglomération Salon-Etang de Berre-Durance

Direction de l'eau et de l'assainissement

197 rue du Pavillon - square du Docteur François Blanc

B.P. 274

13666 Salon-De-Provence

M. Dominique Livolsi/Mme Monique BELLONI

Tél: 04.90.44.40.66

télécopieur: 04.90.17.05.59.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Les dossiers de consultation peuvent être obtenus gratuitement après demande par télécopie au:
04.90.17.05.59.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :
aucune offre dématérialisée ne sera admise.
Les dossiers de réponse porteront la mention suivante :

Prélèvements, mesures et analyses de micropolluants rejetés par les stations d'épuration de Berre l'etang ,
de Rognac et de Salon de Provence
ne pas ouvrir

Ils sont à envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence
Direction Eau et Assainissement
281 Bd du Maréchal Foch
B.P. 274
13666 salon de provence

Ou ils peuvent être déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence
Direction Eau et Assainissement
197, rue du Pavillon
Square François Blanc
13300 salon de provence

Les horaires d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi hors jours fériés de 8h30 à 12h30 et de
14 heures à 17 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 décembre 2011